



VILLE DE
DIEKIRCH

Service technique

Demande d'autorisation en matière de construction

Type de demande

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> DÉMOLITION | <input type="checkbox"/> MORCELLEMENT |
| <input type="checkbox"/> AUTORISATION DE BÂTIR | <input type="checkbox"/> TRANSFORMATION/EXTENSION |
| <input type="checkbox"/> ACCORD DE PRINCIPE | <input type="checkbox"/> PANNEAUX PUBLICITAIRES |
| <input type="checkbox"/> DÉCLARATION DE TRAVAUX | <input type="checkbox"/> AUTRES |

Demandeur

NOM _____ PRÉNOM _____
N° ET RUE _____ CODE POSTAL _____
LOCALITÉ _____ TÉL. _____
FAX _____ COURRIEL _____
N° TVA _____

Spécification de la nature des travaux

Situation du terrain

N° _____ RUE _____
CODE POSTAL _____ LOCALITÉ _____
N° CADASTRAL _____ SECTION _____ DE DIEKIRCH
CONTENANCE _____ ARE(S)
PROPRIÉTAIRE OUI NON

Signature

NOM _____ FONCTION _____
DATE _____ SIGNATURE _____



VILLE DE
DIEKIRCH

Service technique

Demande d'autorisation de démolition

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Plan de la parcelle à l'échelle 1/500 avec indication des parties de construction à démolir



VILLE DE DIEKIRCH

Service technique

Demande d'autorisation de bâtir

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique
- Plan de construction de tous les niveaux, y compris ceux de la cave, du sous-sol et des combles, avec indication de la forme du toit avec affectation 1/50 ou 1/100
- Coupes longitudinales et transversales avec indication :
 - De la topographie existante du terrain
 - Des modifications à apporter à la topographie
 - Du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau du terrain naturel et à l'axe de la voie
 - De la hauteur libre des niveaux
 - Des vues en élévation de toutes les façades
- Dans les plans doivent figurer les indications suivantes :
 - Destination des différents locaux et leurs dimensions
 - Les dimensions des surfaces de cour
 - Les hauteurs des surfaces extérieures et des différents niveaux
 - Le niveau de fond de cave par rapport au niveau de référence et au réseau d'égout
 - L'épaisseur des murs extérieurs
 - La hauteur et l'épaisseur des murs de clôture
- Indication en couleur rouge (nouvelles parties de construction),
 en couleur jaune (parties de construction à démolir)



VILLE DE DIEKIRCH

Service technique

Demande d'accord de principe

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Plan à l'échelle 1/500 avec indication :
 - Limite de propriété
 - Localisation des cotes de référence du / des bâtiment(s) proposé(s)
 - La distance entre les bâtiments et les marges de reculement par rapport aux limites de propriété
 - Les courbes de niveaux
 - L'alignement des façades ou les distances à observer
 - L'implantation exacte des surfaces bâties
 - Les tracés des canalisations avec indication des pentes et des raccordements prévus
- Plan des aménagements extérieurs à l'échelle 1/500 avec indication :
 - Voies d'accès
 - Places de stationnement
 - Murs et clôtures
 - Surface verte
- Plan des façades avec indication :
 - Silhouette des bâtiments avoisinants jusqu'à une distance de 15 m en ordre contigu
 - Façades avec indication d'un relevé précis des façades des bâtiments attenants jusqu'à une distance maximale de 30m en ordre non contigu
 - Le cas échéant un montage photo ou une esquisse 3D



VILLE DE
DIEKIRCH

Service technique

Déclaration de travaux

Pièces à fournir

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Descriptif précis des travaux envisagés



VILLE DE DIEKIRCH

Service technique

Demande de morcellement

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Plan à l'échelle 1/500 sur base du plan de mesurage avec indication :
 - L'orientation
 - Limite de propriété, avant et après un remembrement éventuel
 - Localisation des cotes de référence du / des bâtiment(s) proposé(s)
 - La distance entre les bâtiments et les marges de reculement par rapport aux limites de propriété
 - Les courbes de niveaux
 - L'alignement des façades ou les distances à observer
- Coupes longitudinales et transversales avec indication :
 - De la topographie existante du terrain
 - Des modifications à apporter à la topographie
 - Le nombre d'étages et la hauteur des constructions prévues
- Dans les plans doivent figurer les indications suivantes :
- Certificat établi par l'OAI
- Convention entre voisins resp. avec le promoteur



VILLE DE DIEKIRCH

Service technique

Demande de transformation

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique (si les conditions de la transformation le demande suivant la loi)
- Plan de construction de tous les niveaux, y compris ceux de la cave, du sous-sol et des combles, avec affectation 1/50 ou 1/100
- Coupes longitudinales et transversales avec indication (en cas de changement de la façade) :
 - De la topographie existante du terrain
 - Des modifications à apporter à la topographie
 - Du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau du terrain naturel et à l'axe de la voie
 - Indication de la forme du toit
 - De la hauteur libre des niveaux
 - Des vues en élévation de toutes les façades
- Dans les plans doivent figurer les indications suivantes (seulement pour les éléments transformés) :
 - Destination des différents locaux et leurs dimensions
 - Les dimensions des surfaces de cour
 - Les hauteurs des surfaces extérieures et des différents niveaux
 - Le niveau de fond de cave par rapport au niveau de référence et au réseau d'égout
 - L'épaisseur des murs extérieurs
 - La hauteur et l'épaisseur des murs de clôture
- Indication en couleur rouge (nouvelles parties de construction),
 en couleur jaune (parties de construction à démolir)



VILLE DE
DIEKIRCH

Service technique

Changement d'affectation

Pièces à fournir

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Plan des locaux destinés au changement d'affectation
- Accord du propriétaire ou de la copropriété



VILLE DE
DIEKIRCH

Service technique

Panneaux publicitaires

Pièces à fournir (en double exemplaire)

- Demande écrite à Monsieur le Bourgmestre
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur
- Un projet en couleur au moins à l'échelle 1/50